

Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier

Yzeure le 21 décembre 2009

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Références à rappeler : SA/09/557

Monsieur Le Ministre,

J'ai été saisi par Alain Denizot, directeur de l'IUFM de Moulins de ses craintes concernant la nouvelle réforme de la formation des Maîtres. Celui ci relaye les interrogations suscitées par celle ci auprès des enseignants et des parents d'élèves.

L'annonce gouvernementale sur la refonte de la formation et du recrutement des enseignants du 13 novembre 2009 a soulevé une forte opposition. Elle devait établir les conclusions des différents groupes de travail. Beaucoup d'acteurs de l'enseignement avaient participé, mais tous ont relevé qu'aucune de leur proposition n'a été prise en compte. La concertation n'a donc été qu'une façade.

De la nouvelle réforme sont nées de nombreuses inquiétudes. Certaines propositions apparaissent, en effet, très éloignées des réalités.

Les futurs enseignants seront recrutés après cinq ans d'étude et un master 2. Qui aura les moyens d'entreprendre un cursus universitaire aussi long ? La réforme opère d'ors et déjà un tri entre les étudiants en excluant ceux issus des milieux sociaux les plus défavorisés. La mixité sociale une des forces de cette profession, est ainsi remise en cause. Certaines dispositions du texte paraissent tout à fait caricaturales. Grâce à l'étalement du calendrier des épreuves, la réforme prévoit que la plupart des étudiants pourrait tenter le concours de professeur des écoles en même temps que le master 2. C'est méconnaître la réalité des formations. Il est en effet complètement illusoire de penser réussir le concours d'enseignant en même temps que le master 2, sauf à penser que l'un des deux s'obtient facilement. En réalité, l'étudiant deviendra enseignant à l'issue de ses six années d'étude.

Que feront ceux qui échouent ? Leur bagage universitaire leur permettra de poursuivre et de devenir enseignant chercheur. Il est impossible et malhonnête d'affirmer que tous pourront se diriger dans cette voie. Beaucoup d'étudiants se retrouveront ainsi sans aucune solution de recours.

La réforme prévoit que les professeurs des écoles seraient issus de masters généralistes souvent mono disciplinaires. Qu'apportera une spécialisation disciplinaire plus pointue aux enseignants de demain dans l'exercice de leur métier ?

Les professeurs des écoles enseignent non pas deux, mais une dizaine de disciplines. Quand seront-ils formés aux huit autres, dont certaines n'ont pas été travaillées depuis le collège (éducation musicale, arts plastiques) ? Le nouveau dispositif sacrifie la polyvalence des professeurs des écoles. Faut-il comprendre que ces disciplines n'ont plus leur place ?

Les masters sont inadaptés au métier d'enseignant. Posséder un savoir académique est-il suffisant pour communiquer avec de très jeunes élèves et transmettre des connaissances ? Le texte ignore la formation pédagogique. Il substitue aux douze semaines de stages obligatoires, actuellement payées aux élèves en deuxième année d'IUFM, seulement une centaine d'heures de stages facultatifs en première année, puis une centaine d'autres, toujours facultatifs, en deuxième année de master. Les futurs enseignants qui sortiront, n'auront quasiment aucun bagage pédagogique et pourront se retrouver devant des élèves sans avoir eu une seule expérience pratique.

Depuis leur création, les IUFM ont été régulièrement critiqués provoquant de profondes mutations. Si chacun est conscient de la nécessité d'apporter des améliorations à la formation des enseignants, tous s'accordent à penser que l'aspect positif de cette dernière était l'apport pédagogique dispensé par les IUFM.

Enseigner est un métier qui s'apprend et requiert de ce fait une véritable formation professionnelle qui ne peut en aucun cas se réduire à quelques stages pratiques.

Face à l'inquiétude et à l'incompréhension de tous ceux qui sont attachés à l'enseignement, il me semble urgent d'étudier avec soin les implications de cette réforme et de revoir les dispositions du texte.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Guy CHAMBEFORT